

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL-SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Condorcet;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

ABONNEMENTS:

Rhône et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 6 —

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL
Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonnevey)
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

LE SOCIALISME

Notre dernier article nous a valu quelques compliments de la part d'hommes sincères et larges. Par contre plusieurs de nos amis nous ont reproché de n'être pas clair et précis et de nous tenir dans le vague très hospitalier en la matière.

Evidemment il ne suffit pas d'admettre le socialisme, il faut encore le comprendre et l'expliquer.

Se dire socialiste est sans importance; il faut démontrer pourquoi l'on est socialiste et exposer les raisons qui nous obligent à demander la réalisation de certaines réformes sociales ou une transformation quelconque de la société actuelle.

Nous n'admettons ni les gens qui parlent du socialisme comme les aveugles parlent des couleurs, ni les prétendus puritains qui se figurent posséder le monopole du socialisme parce qu'ils connaissent quelques formules générales d'économie sociale.

A ce compte-là il serait difficile de se reconnaître. Dans notre dernier numéro nous disions que tous les politiciens prétendaient être socialistes et se frappaient bien fort la poitrine lorsqu'on leur demandait leur avis sur la question sociale, en prétextant que nul plus qu'eux ne voulait la solution immédiate de ce grand problème moderne.

M. Audiffred a dit cela en très bons termes dans le discours qu'il a prononcé au banquet opportuniste qui a eu lieu dimanche dernier à Valentino. Or, on ne nous prouvera certes pas que M. Audiffred est un socialiste. Cependant il prétend l'être et déclare à tout venant qu'il s'occupe activement des questions sociales.

Et ainsi de tous!
Pour éviter ces confusions qui bien souvent ne sont pas le moins du monde involontaires, il reste à établir ce que le socialisme est d'une façon exacte.

Si l'on veut bien nous le permettre nous le dirons en deux mots.
Le Réveil Roannais qui doit repré-

senter sur le terrain électoral l'union des radicaux et des socialistes, est, on en conviendra, bien placé pour cela.

Si le socialisme est aussi vieux que le monde, le mot socialiste n'est presque encore dans notre langue qu'un véritable néologisme.

Le mot socialisme n'a été créé en effet qu'en 1838 par Pierre Leroux, « par opposition à individualisme qui commençait à avoir cours. »

En général le socialisme est une science qui comprend l'étude de toutes les réformes et de toutes les transformations qui tendent à améliorer la société et à la rendre conforme aux lois de l'égalité et de la liberté. C'est là toutefois le socialisme comme on l'entend ordinairement et, en définitive, comme on doit l'entendre pour qu'il ne soit pas uniquement le programme de revendications d'une coterie fermée ou d'une secte étroite.

Mais il y a avec autant de raison que de logique un socialisme absolu dont il faut tenir compte et qui a su depuis longtemps déjà conquérir sa place au soleil politique.

Tout le monde peut aujourd'hui faire sans peine la critique de la société actuelle basée sur une contradiction permanente, fondée sur la concurrence vitale qui a engendré les intérêts opposés existant aujourd'hui entre tous les membres de la collectivité sociale.

Ce socialisme absolu qui signifie socialisation, a pour but l'étude de la propriété possédée au-delà du nécessaire individuel, du salariat qui est un signe d'esclavage et qui doit disparaître, des moyens de production qui sont d'us en général à la collaboration constante de tous les individus de la société et qui doivent revenir un jour à la collectivité rendue ainsi maîtresse du capital social.

Voici donc le fonds du socialisme absolu: suppression du salariat; socialisation des moyens de production.

Comme le faisait très bien comprendre M. Auboyer, dans le discours qu'il a prononcé au mois d'août dernier, à l'ouverture de la session du conseil général, tous ceux qui n'admettent pas en principe

ce fonds du socialisme absolu ne peuvent que bien timidement se déclarer socialistes.

Nous ne croyons ni aux chapelles ni aux écoles qui n'ont réussi jusqu'aujourd'hui qu'à diviser le monde des travailleurs.

Nous ne croyons pas à l'efficacité d'aucun système particulier.

Mais nous voyons là les vices de la société actuelle. Mais nous reconnaissons là les principes vrais et justes de la science qui doit reconstituer l'évolution par l'évolution les bases plus équitables de la société.

Nous le disons sans arrière-pensée, tous ceux qui n'admettent pas ces principes n'ont pas le droit de se réclamer du socialisme. S'il y a le socialisme absolu dont nous parlons maintenant, il y a aussi le socialisme relatif que nous définissons en débutant et qui est le seul admis ordinairement par les politiciens de la bourgeoisie.

L'un est le complément de l'autre. On pourrait même dire que les deux ne doivent en faire qu'un. Le socialisme relatif doit préparer par ses réformes partielles immédiatement possibles, les réformes radicales du socialisme absolu. Avons-nous réussi à nous faire comprendre?

Le socialisme veut en résumé reconnaître tous les droits à l'existence et donner au travailleur le produit intégral de son travail.

Ici nous ne nous inquiétons pas des citoyens qui professent ces idées. Nous n'entendons parler que de ces idées elles-mêmes.

Cela dit, il ne faut pas oublier qu'à côté du socialisme, il y a une quantité de réformes, tant politiques que sociales, à faire aboutir. La réalisation de ces réformes est le point de départ d'une évolution nouvelle. Elle nous donne une amélioration sensible qu'il faut sans cesse rechercher.

La participation aux bénéfices, la coopération, en un mot, un grand nombre d'améliorations importantes réclamées à l'heure actuelle par les républicains de toutes les nuances sont autant de progrès que les uns et les autres doivent reconnaître et faciliter. Les socialistes s'y

préparent d'ailleurs assez facilement.

A Roanne, par exemple, les sociétés coopératives de consommation sont en majeure partie composées presque exclusivement de socialistes. Le parti radical a dans son programme une foule de réformes dont la réalisation vaine attendue procurerait de légitimes satisfactions. Il faut se donner d'abord aux réformes immédiates et ne pas perdre de vue ensuite le but que l'on se propose d'atteindre.

Il faut de toute nécessité préparer un avenir meilleur. Mais pour cela il ne faut pas sacrifier le présent qui a droit aussi à la plus large part possible de justice sociale.

C'est pour cela que dans les cas de luttes électorales, nous réclameons comme indispensable l'union des deux partis républicains avancés, l'union des radicaux et des socialistes qui par une lutte commune, peuvent accentuer la marche en avant, préparer un avenir meilleur, donner au présent la réalisation des plus impérieuses revendications politiques et sociales.

Le socialisme a pour but, avant tout, la satisfaction des intérêts généraux. (1)

La Semaine Politique

Un fait à signaler. — Le Petit Lyonnais.

Les journaux réactionnaires mènent grand bruit autour d'une destitution qui pourrait bien s'appeler autrement.

Pendant les élections, nous avons constaté sans peine la pression électorale que l'on exerçait en haut lieu en faveur des candidats agréables.

De leur côté les curés ont exercé une autre pression qui ne pouvait guère profiter qu'aux candidats de la réaction.

Cela devait, naturellement, ne pas plaire au gouvernement actuel de la République. Le ministre de la Justice a de-

(1) Cet article n'ayant été vu par aucun de nos amis avant sa publication, nous sommes prêts à recevoir toutes les observations de part et d'autre. Nous en ferons notre profit pour le prochain numéro.

mandé à chaque procureur « un rapport sur l'attitude prise par les membres du Clergé pendant la période électorale » dans l'étendue de leur arrondissement respectif.

Tous ces honorables magistrats ont dû se soumettre à ces exigences.

Un seul a fait exception. Il a répondu par cette lettre :

Clermont (Oise), 20 octobre 1889.

Monsieur le garde des sceaux,

Je suis invité, selon vos instructions, à adresser « un rapport sur l'attitude prise par les membres du clergé durant la période électorale dans l'étendue de mon arrondissement. »

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne saurais fournir un travail de semblable nature et aussi incompatible avec le caractère de mes fonctions.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien agréer ma démission.

Je suis, etc.

M. BILARD.

Procureur de la République à Clermont, La démission de M. Bilard a été refusée et sa destitution n'a pas tardé à paraître dans le Journal Officiel.

M. Bilard a été plutôt guidé par un esprit de parti que par sa dignité de magistrat, cela est pour nous incontestable. Mais après tout, le fait que nous signalons n'est pas un de ceux dont peut être fier le gouvernement actuel. Cette besogne de délations ne devait pas être faite par les hommes qui ont pour mission « d'incarner la plus haute moralité du pays. »

D'autant plus que ces procédés sont aussi bien employés contre les meilleurs défenseurs de la République que contre ces plus dangereux adversaires.

Cependant nous reconnaissons que le gouvernement républicain doit se faire respecter par ses fonctionnaires.

Nous désirons même vivement que l'on prenne toutes les mesures nécessaires contre les ennemis de la République.

Mais avec cela nous voulons une loyauté et une franchise que nous ne rencontrons que rarement à notre époque chez nos gouvernants opportunistes.

Depuis le premier novembre le Petit Lyonnais n'est plus boulangiste et ne publie plus en première colonne l'article de Henri Rochefort.

Ce journal qui est le plus ancien des journaux de Lyon, est devenu la propriété de M. Simyan, ex-député radical-socialiste de Saône-et-Loire. Le Petit Lyonnais aura dès maintenant une politique fran-

chement républicaine, radical-socialiste et revisionniste.

Nous sommes heureux d'acquiescer à cette nouvelle acquisition qui vient ainsi de faire notre parti dans la région.

Ce n'est qu'avec de puissants moyens de propagande que nous pouvons réaliser des progrès et faire des adeptes. Il fallait un journal quotidien.

Nous n'avons donc plus qu'à souhaiter maintenant bonne et longue vie au Petit Lyonnais qui luttera désormais pour la bonne cause.

REVUE HEBDOMADAIRE

Quelques événements graves arrivés la semaine dernière ont déjà été signalés. D'abord un violent incendie, dont tous les journaux de la région ont parlé, a dévoré en guère plus d'une heure, place de Sully, tout un immeuble et un dépôt de bois assez important. En fort peu de temps le danger a été circonscrit et limité par nos vaillants pompiers. Si nous en parlons aujourd'hui c'est pour faire remarquer la bonne foi des reporters. Plusieurs journaux de Lyon et ceux de Roanne ont mentionné la courte apparition du maire. Or c'est le maire avec quelques conseillers municipaux qui à huit heures a fait hâter le départ de l'Hôtel-de-Ville de la première pompe, a fait diligenter le poste de la Mairie, est arrivé un des premiers sur le lieu du sinistre, a surveillé et encouragé les premiers manœuvres et ne s'est retiré qu'à 9 heures et quart, alors que tout danger avait disparu, pour se rendre au milieu d'une commission où il était attendu et où il a travaillé jusqu'à 11 heures 1/2. Son tort est, sans doute, de n'avoir pas signé la feuille de présence tenue par MM. les journalistes.

Un chien enragé a jeté un certain émoi dans la population. Des mesures énergiques ont été prises pour parer à tout danger et bon nombre de chiens ont été de suite abattus. Malheureusement un enfant avait été mordu, le maire après une enquête et les premiers pensements s'est empressé de l'expédier à Paris à l'établissement Pasteur; M. le Sous-Préfet avait bien voulu demander pour lui et son père le transport gratuit par le chemin de fer.

Il y a déjà quelque temps, un chien, qu'on croit enragé, a mordu un enfant à St-Rirand; le père au lieu de le conduire chez un médecin s'est empressé de l'accompagner chez une rebouteuse pour lui faire manger un matéfin. Aussitôt que la Sous-Préfecture eut connaissance de ce

nationaliste sans irréprochables comme finesse de pâte, de coloris éclatant et de modelé parfait.

A 11 mètres au-dessus du sol se trouve un balcon circulaire qui donne à la base du monument un aspect de solidité qui fait mieux ressortir la légèreté de la coupole. Sur le pourtour se trouvent des niches éclairées le soir par d'énormes lampes électriques système Edison. Un peu plus haut on voit dans des cartouches symboliques les quatre forces principales de la nature, la vapeur, l'électricité, l'air et l'eau.

A 35 mètres de hauteur se trouve une belle décoration en imitation de mosaïque représentant le rendez-vous de tous les peuples du monde au Champ de Mars.

En entrant dans la galerie des expositions diverses je remarque une statue équestre d'Etienne Marcel, le prévôt des marchands qui le premier tenta de fonder l'Indépendance communale de la Ville de Paris.

Cette statue est brute de fonte et n'a pas un défaut, c'est un pur chef-d'œuvre, mon collègue, le délégué des mouleurs en fonte en parlera plus longuement.

A droite voici deux grands portiques, le premier est celui des bijoutiers; sur un fond blanc des ornements d'or, des piliers de tapis soutiennent des arches portant des écussons, portant les armoiries des anciennes corporations d'orfèvres de Paris, Lyon, Tours et Limoges.

A gauche les bijoutiers, on prétend que les objets exposés dans cette galerie ont une valeur de 60 millions. Je n'ai pas de peine à le croire.

Le second est celui de la céramique; je

RAPPORT

DU
DÉLÉGUÉ DE LA CÉRAMIQUE
DE LA VILLE DE ROANNE.

(suite)

Il est assez difficile de s'orienter dans cette exposition en entrant par la porte A. On se trouve, sous le dôme qui est le centre même de la section 2 des arts libéraux. Ce portique est réservé au théâtre et à son histoire. Il y a une annexe faite par l'Etat qui complète le leçon, elle est placée je ne sais où, je ne l'ai pas vu. En sortant de ce pavillon j'ai trouvé le travail de la peinture, représenté par tous les modes employés par le peintre dans tous les temps, la fresque, l'encaustique, l'huile, la détrempe, les peintures à l'eau, le pastel; ensuite le travail de la sculpture avec toutes les matières mises en œuvre par le sculpteur, le bois, la pierre, le marbre, le bronze, la cire, l'ivoire, les matières dures.

A côté se trouve l'histoire de la gravure et du livre au Japon.

L'histoire de la gravure, de la musique, des manuscrits, des coins, de la monnaie et de la médaille se trouve dans les galeries supérieures.

Les instruments de musique depuis la harpe égyptienne conservée au Louvre jusqu'au piano actuel, se trouvent au rez-de-chaussée dans la seconde cour, la sec-

tion 1, histoire de l'homme, l'anthropologie, les types, les pièces anatomiques peu agréables à voir, les moulages des races, des ateliers de fabrication de silex, tout autour les ateliers de fabrication de céramique et de cloisonné chinois, avec personnages figurant les ouvriers dans toutes les positions exigées par le travail, à l'appui de beaux spécimens de porcelaine de Chine.

Sur les parois les cartes de géographie et la cosmographie, derrière les instruments de chirurgie.

Dans la section 4, les collections des ponts-et-chaussées, les phares, l'école centrale, les ponts, barrages, véhicules, les moyens de transport, représentés par des clichés photographiques.

La section 3 est disséminée un peu partout, on voit là un atelier de potier grec datant du 5^e siècle avant notre ère.

Le tour au pied n'était pas encore connu puisqu'il ne fut inventé que deux siècles plus tard, par Talus, neveu de Dédale, un des plus fameux sculpteurs d'Athènes.

L'homme se sert d'une tournette grossièrement faite en bois avec arbre en bois, pour tourner un vase romain avec de la terre que n'a jamais vu ni la Grèce, ni Rome, car elle sort des carrières de Vaugirard, l'estéque dont il se sert comme d'un raclor est encore empreinte de barbarie desséchée et sort à n'en pas douter d'un atelier de la rue de la Roquette ou de Vaugirard.

La femme assise sur un escabeau de bois est en train de garnir une amphore dont elle a déjà posé une anse; en tous ces cas ces deux types n'ont rien de la beauté

quo Phidias donnait à ses statues, enfin avec un peu de volonté on peut tout de même se figurer voir un potier grec du 5^e siècle avant Jésus-Christ.

On trouve également un atelier de forgeron de je ne sais quelle époque; le costume des ouvriers n'est pas fait pour l'indiquer pas plus que pour faire connaître à quelle nation ils appartiennent. Ce que l'on voit bien c'est qu'ils cherchent à faire une hache, mais à coup sûr ce ne sera pas la hache d'abordage de nos marins, ni la cognée de nos bucherons, car la forge où est placé le chauffage est un simple trou creusé en terre devant deux gros cailloux ronds, lesquels sont là pour protéger le passage de l'air envoyé par le soufflet, ce dernier est un morceau de bois brut creusé au centre et percé d'un trou à son extrémité inférieure sur le côté intérieur, un aide agit un bâton dans le morceau de bois formant cylindre et envoi un peu d'air au-dessous des deux cailloux et voilà: on voit qu'il y a loin de cette installation aux pilons et aux ventilateurs des forges du Creusot.

Vous pensez que nous allons trouver la section 5 à côté de la section 3 ou 4, erreur elle est placée à l'autre bout de l'exposition, sur l'Esplanade des Invalides à peu près à 3 kilomètres.

Cette section comprend l'histoire de l'armement depuis la lance et le sabre de cuivre des Gaulois, l'arc et l'arbalète, jusqu'au fusil Lebel.

Les canons du 15^e siècle sont tout honteux de voir nos canons système de Bange, dont l'un est placé dehors à l'entrée à une longueur de 12 m. 30 avec un dia-

mètre de 275^m et une portée de 20 kilomètres, placé sur un affût de 3 mètres de hauteur, ce canon peut tirer dans tous les angles, d'autres canons du même système mais de plus petit calibre l'accompagnent et sont placés à côté des machines agricoles et instruments aratoires, la destruction à côté de la production, et pourtant ces terribles engins de destruction sont aujourd'hui indispensables, car le seul moyen maintenant d'avoir la paix c'est d'être prêts à faire la guerre.

Combien de temps encore les peuples supporteront-ils ces mœurs barbares? La réponse me paraît facile, aussi longtemps qu'ils ne sauront pas s'entendre et qu'ils auront des maîtres, sous la forme de monarchies quelconques...

Maintenant abordons l'Exposition proprement dite.

Il est bien entendu que c'est un succès immense, un succès colossal; je ne chercherai en rien à le diminuer, je me permettrai cependant quelques critiques, d'abord le groupement et le classement me semblent défectueux, les classes ne se suivent pas, on trouve par exemple la classe 36 à côté de la classe 25 et la classe 45 à côté de la classe 42, il me semble qu'on aurait pu faire mieux.

Je remarque également que l'emplacement que l'on a laissé aux exposants français est très restreint, on l'a réduit au quart de ce qui leur avait été accordé primitivement, alors qu'on a laissé aux exposants des autres nations tous ce qu'ils avaient demandé; il en est résulté que certains exposants ont des emplacements très vastes alors que d'autres en sont réduits à des proportions

ridicules, ce qui nuit considérablement à leurs installations.

D'un autre côté, et à un autre point de vue, les dimensions colossales des bâtiments nuisent singulièrement à l'aspect des produits exposés, tout est écrasé, rapetissé et ne produit pas l'effet qu'on était en droit d'en attendre, ajoutez à cela l'interdiction rigoureuse de prendre des notes qu'elles qu'elles soient et vous aurez une idée des difficultés auxquelles se sont heurtés les délégués; on aurait dû et pu ce me semble faire une exception en leur faveur, car il est incontestablement impossible de se rappeler en sortant d'une galerie de tout ce qui a pu frapper vos regards, et je défie bien l'homme doué de la mémoire la plus prodigieuse d'indiquer ou de classer convenablement tout ce qui mériterait de l'être. A part quelques critiques de détail, je reconnais que la tâche des organisateurs n'était pas des plus faciles, et qu'ils s'en sont tirés honorablement.

Nous voici à l'entrée principale dite des industries diverses; nous entrons sous le dôme central dont la coupole n'a pas moins de 55 mètres d'élévation. En entrant dans ce vaste pourtour qui n'a pas moins de 30 mètres de diamètre, on est frappé d'admiration en voyant à droite et à gauche les admirables tapisseries des Gobelins et de Beauvais, au-devant de ces panneaux sont placés de magnifiques vases de Sèvres de grandes dimensions de diverses couleurs et de formes différentes; vases blancs, vases bleus, vases verts, vases rouges violacés d'un effet splendide, postiches décorées; toutes ces porcelaines sorties de notre manufacture

nationaliste sans irréprochables comme finesse de pâte, de coloris éclatant et de modelé parfait.

A 11 mètres au-dessus du sol se trouve un balcon circulaire qui donne à la base du monument un aspect de solidité qui fait mieux ressortir la légèreté de la coupole. Sur le pourtour se trouvent des niches éclairées le soir par d'énormes lampes électriques système Edison. Un peu plus haut on voit dans des cartouches symboliques les quatre forces principales de la nature, la vapeur, l'électricité, l'air et l'eau.

A 35 mètres de hauteur se trouve une belle décoration en imitation de mosaïque représentant le rendez-vous de tous les peuples du monde au Champ de Mars.

En entrant dans la galerie des expositions diverses je remarque une statue équestre d'Etienne Marcel, le prévôt des marchands qui le premier tenta de fonder l'Indépendance communale de la Ville de Paris.

Cette statue est brute de fonte et n'a pas un défaut, c'est un pur chef-d'œuvre, mon collègue, le délégué des mouleurs en fonte en parlera plus longuement.

A droite voici deux grands portiques, le premier est celui des bijoutiers; sur un fond blanc des ornements d'or, des piliers de tapis soutiennent des arches portant des écussons, portant les armoiries des anciennes corporations d'orfèvres de Paris, Lyon, Tours et Limoges.

A gauche les bijoutiers, on prétend que les objets exposés dans cette galerie ont une valeur de 60 millions. Je n'ai pas de peine à le croire.

Le second est celui de la céramique; je

fait, elle manda le père pour lui recommander de faire visiter son fils par un médecin, de s'assurer que le chien était véritablement enrégé pour aviser et au besoin envoyer l'enfant à Paris.

Il paraît que le matifin est le remède en usage contre la rage. Voici la drôle d'histoire qu'on nous a racontée tout récemment. Dans une commune limitrophe un chien, soi-disant enrégé, avait mordu un individu qui alla porter plainte à la Mairie. Le maire fit aussitôt appeler le propriétaire du chien, lui enjoignant d'abord de le tenir attaché pendant 21 jours, puis lui ordonna de conduire la victime chez une sorcière qui lui désigna, pour lui faire manger à jeun le fameux matifin soupoudré.

Dans une autre localité, c'est un couvent qui a la spécialité de ces guérisons. On fait réciter des prières au malade, puis boire un verre d'eau dans lequel est plongée une dent de St-Hubert, avec recommandation de ne pas avaler la dent bien que probablement on doive en avoir quelques unes de rechange.

Nous nous flattons d'être dans un siècle de civilisation et de lumière ; or les croyances aux sorciers, aux rebouteurs, aux guérisseurs par secret ou par prière ne sont-elles pas aussi absurdes que celles de nos pères qui croyaient aux possédés et aux revenants ?

Malheureusement ces croyances sont contagieuses. On les a entendues, on s'en est moqué, puis on les a répétées et elles finissent par tomber dans des oreilles crédules qui croient que c'est arrivé et qui les propagent comme des vérités.

Celui qui tient la plume a mis longtemps à débarasser son esprit d'une histoire de possédés de la commune de Jarnosse qui lui avait été racontée dans son enfance par un parent auquel il avait toute confiance et qui assurait en avoir été témoin.

Les journaux de Paris ne nous offrent qu'un médiocre intérêt ; nous craignons bien qu'il en soit de même jusqu'à l'ouverture des Chambres. Ce ne sont que reportages, discussions oiseuses, caquetages sur Bonlangier et l'armée, sur la politique de l'honorable M. Ribot, sur celle de Léon Say, de M. Germain ; sur la division de la Chambre en quatre grande commissions ; sur le choix du président, sur la restriction de la liberté de la presse. Tout cela ne nous promet rien de bon, et nous fait craindre le renouvellement des divisions de l'ancienne Chambre et des discussions byzantines qui l'ont déconsidérée. Il est vraiment étrange qu'au lieu de perdre son temps en vaines paroles, on ne fasse pas ce raisonnement si simple : la législation qui vient de finir, au lieu de s'occuper des réformes sociales sérieuses que réclament le pays et notre époque, s'est égarée dans des disputes de personnes, dans des compétitions de pouvoir, dans des tripatouilles qui lui ont fait perdre tout son temps et ont exposé le pays à se décourager et à accuser d'impuissance la forme républicaine du gouvernement, il importe de modifier au plutôt cette situation, de mettre à l'étude des réformes urgentes, de consulter l'opinion publique, en attendant que les nouveaux législateurs en soient saisis. De cette façon la presse rendrait de véritables services et pourrait exercer une pression salutaire sur la future Chambre.

L'Union Républicaine se décide enfin après un mois de silence à nier le fait de corruption électorale par le petit bleu offert gratuitement aux électeurs. Tout mauvais cas est niable, cependant sa protestation ne peut être prise au sérieux. Elle offre de faire la preuve du contraire, de quelle façon s'il vous plaît ? Trait-elle chercher les électeurs abrutis pour leur faire avouer leur honte ? Il est bien certain qu'ils nieront. Demandera-t-elle le témoignage des cabarettiers intéressés et

reviendrai dans cette galerie quand je m'occuperai de la question professionnelle, je me borne pour le moment au portique, les jambages sont de bas en haut revêtus de porcelaine, sur un fond bleu pâle du plus bel effet, représentent des motifs ayant trait à l'histoire de la céramique ; à droite et à gauche deux niches en faïence de 1 m. 50 c. contiennent deux statues qui représentent la céramique et la mosaïque, celle de gauche représentant la céramique tient à la main une aiguère, celle de droite la mosaïque est en train de graver un tableau, ces deux statues très bien rendues et d'une exécution parfaite font un effet splendide, l'émali d'une richesse étonnante et d'une couleur difficile à définir qui tient du lilas et du violet à des reflets semblables à ceux produits par les riches étoffes lyonnaises qui se trouvent dans une galerie faisant face à celle-ci.

La partie supérieure est décorée de motifs que je crois imités de l'art italien de l'époque des Médicis et qui donne à l'ensemble un cachet de fine élégance et de grande légèreté.

Je ne parlerai que pour mémoire des galeries de vêtements, de la tapisserie et de l'ameublement, des armes et engins de chasse, de la chasse et de la pêche, du bronze d'art et de l'horlogerie.

La galerie des textiles, soieries, lainages, fils et cotons. C'est dans cette galerie que se trouvent les principales industries roannaises, tissus de coton et lainages, ces industries placées dans des conditions tout à fait défavorables, écrasées qu'elles sont par les incomparables soieries lyonnaises et placées dans un jour des plus

complices, la plupart clients ou obligés du député ? Leurs réponses n'auraient aucune valeur. A la dénégation de l'Union nous opposons l'affirmation la plus formelle et nous avons pour preuve l'opinion publique et celle de beaucoup de citoyens qui nous ont rapporté les faits. Nous avons pu nous tromper sur le nom de quelques uns des compères d'Audiffred ; mais qu'importe le nom des amphitryons, le fait est certain ; à Changy à Villerest et dans beaucoup d'autres localités les électeurs ont été abrutis au frais du candidat opportuniste ou de ses amis.

Les protestations de l'Union sur un seul point de nos accusations en passant sous silence les autres, les confirment pleinement. Ainsi il est bien établi qu'il y a eu pression sur les maires, sur les fonctionnaires de tous ordres et surtout sur les instituteurs. Il est acquis qu'on les a forcés à venir voter, qu'on a obligé l'un d'eux à laisser sa propre noce pour venir à Roanne. Fallait-il avoir peur pour exercer une telle pression ! Ce silence forcé est également la condamnation de cette campagne honteuse de mensonges et de calomnies contre le candidat Radical socialiste. Lui, qui n'a qu'un seul objectif : l'émancipation du travail et du travailleur, on a osé le représenter comme un ennemi de la société demandant le partage des biens. Ce genre de corruption électorale est d'autant plus blâmable qu'il s'adresse à la bonne foi et à la naïveté du paysan.

Le journal de la place du Marché est heureux d'installer dans sa première page l'éloge du chef de file de son patron, de l'immortel et incompris Ferry, qui a rendu de si grands services à son pays et que les électeurs ont eu le mauvais goût de ne pas renvoyer au Palais Bourbon ! D'où a-t-il extrait cet article élogieux ? De quel écrivain est-il ? Belles questions, du journal même de M. Jules Ferry : l'Estafette. Il est écrit par un de ses rédacteurs : Francisque Sarcey, le spirituel chroniqueur théâtral qui sait si bien juger les diplomates de convention et les héros du théâtre. Par exemple il prend soin d'avouer qu'il n'entend rien à la politique, qu'il n'en sait pas plus que le dernier des paysans, ce qui l'autorise à conclure que l'impopularité de M. Jules Ferry ne peut provenir que d'un courroux de la mode ; absolument comme au théâtre. Il lui prédit une apothéose et une revanche ; lui assure que, fut-il seul de son avis, il peut compter sur sa voix. Voilà qui est très flatteur pour l'ex-président du Conseil.

Quant à nous, nous faisons des vœux pour que quelque bourg pourri ne nous le renvoie pas dans les jambes

Après l'éloge de Ferry, l'Union ne pouvait se dispenser de mettre sous les yeux de ses lecteurs l'apologie de son intelligent maître, par les habitants (lisez par les instituteurs) des communes haut situées de Cherières-Moulins, de Saint-Bonnet-des-Quarts. Quant on est dans une position aussi élevée on ne peut être que bons juges du mérite d'un député de la taille d'Audiffred.

La France et surtout les lettrés viennent de faire une perte cruelle dans la personne de M. Emile Augier, un des quarante académiciens. Il est mort dans sa propriété de Croissy, près Paris. Nous ne pouvons qu'exprimer ici tous nos regrets.

Nous devons signaler aussi la mort du célèbre médecin Philippe Ricord dont nous ne parlons pas dans notre dernier numéro.

La science fait en lui une grande perte. Philippe Ricord, membre de l'Académie de médecine, était né le 10 décembre 1800, à Baltimore (États-Unis) où son

défavorable n'en tiennent pas moins la première place parmi les industries similaires françaises et étrangères.

Voici le portique de la métallurgie, véritable chef-d'œuvre des forges de Pompey (Meurthe-et-Moselle) une véritable masse de fer, canons, obus, fers de charnières faux, faucilles, haches, marteaux, outils et instruments divers, le tout en fer forgé sortant de la même usine a suffi à la construction de ce magnifique portique d'apparences sombres mais grandioses.

Dans cette galerie j'ai vu des plaques de blindages pour cuirassés de 40 c. d'épaisseur qui ont été percés d'un seul coup à trois kilomètres de distance par des obus en acier dur trempé ; les projectiles qui ont servi à ces expériences sont à côté du blindage transparent et sont intacts, ils peuvent encore servir. Je n'en ai vu qu'un seul ayant une légère écaillage à la pointe.

Au bout de la galerie des industries diverses une fontaine monumentale achetée par la ville de Bordeaux, représentant le char embourbé de la Gironde, de dimensions colossales et pesant 400.000 kilos ; de chaque côté de la fontaine, un escalier donnant accès aux galeries supérieures, remarquable par une rampe en fer forgé d'une valeur de cent mille fr., offerte par un exposant, M. Maison.

Nous voici dans le palais des machines. Cette galerie a 420 mètres de longueur sur une largeur de 115 mètres et une hauteur de 48 mètres, et présente avec ses galeries une surface de 80.400 mètres carrés. On a calculé qu'une armée de 30.000 hommes pourrait y coucher à

père autrefois riche armateur français veut inutilement tenter de refaire sa fortune.

Le docteur Ricord a fait une grande quantité d'ouvrages scientifiques très lus et très suivis. Il était commandeur de la Légion d'honneur et décoré de presque tous les ordres étrangers.

Voici l'épithaphe qu'il a composée lui-même pour être gravée sur son tombeau, au cimetière du Père-Lachaise :

Aux portes de l'éternité
Quand j'aurai fini ma carrière.
S'il me reste un peu de poussière
De cette triste humanité,
Que le tombeau seul s'en empare,
Que de mon âme se sépare
Cette cause de mes douleurs,
Car l'âme pure et sans matière
Doit être un rayon de lumière
Qui ne troublerait plus les pleurs.

Le Banquet opportuniste

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le banquet que les opportunistes ont donné à Valentino, ne réussit que des fonctionnaires, des instituteurs en masse et les meneurs ordinaires de l'opportuniste.

La note officielle publiée à la fois par Lyon et le Progrès n'ose pas dire le contraire et ne signale à la table d'honneur que fonctionnaires, députés, sénateurs, mais pas un seul républicain indépendant.

C'est ce que messieurs les opportunistes appellent un banquet républicain ! Nous croyons facilement que l'enthousiasme a été grand, parmi ce public de circonstance, pour acclamer M. Audiffred.

On avait eu tant peur de se voir envelopper l'assiette au beurre. A un dût surtout l'acclamer lorsqu'il a dit que les questions sociales ne se tranchent pas d'un trait de plume.

Se trancheraient-elles ainsi, faudrait-il encore le donner ce trait de plume, maître Audiffred.

Vous auriez dû ajouter cela, législateur de pacotille ! N'est-ce pas une vraie bouffonnerie d'entendre M. Audiffred parler de socialisme dans une telle réunion, au milieu de pareils convives !

M. le sénateur Brossard a fait aussi son petit boniment.

Il a jugé à propos de parler dans son discours d'entente entre tous les républicains et de mettre prochainement de côté tous les griefs qui peuvent les diviser. Les radicaux-socialistes, mon cher monsieur, entendent mettre prochainement de côté l'opportuniste et les opportunistes. Voilà notre avis.

Mais au fait où étaient-ils donc les républicains dans cette réunion ? L'entente leur était facile : tous ces messieurs n'appartiennent-ils pas exclusivement à la coterie opportuniste que l'on a déléguée l'an passé de l'Hôtel-de-Ville ?

M. Auloge a prononcé aussi un discours. Il a bu à la santé du Président de la République et s'est trouvé tout étonné de n'entendre aucune interruption. Pensez donc, dans ces maudites réunions publiques il est toujours obligé de faire éteindre les chandelles !

M. Joly a prononcé à son tour quelques paroles banales. Discours de Sous-Préfet ! Nous n'avons pas à y attacher grande importance.

M. Gerbay a balbutié évidemment quelques phrases inintelligibles. Il était ravissant. M. Gerbay ! Il n'a qu'un défaut, c'est celui d'être député !

Enfin on a bien parlé, bien applaudi et bien bu sans doute ? Seulement quelques-uns des convives ont été volés ! Ils pensaient tous pouvoir manger avec abondance ! Ils croyaient banqueter à faire rêver Gargantua et Pantagruel ! Ces Messieurs se sont trompés ! Ils maudissent à présent ces heureux de la table d'honneur qui ont eu

l'aise, chaque homme disposant de 2m. 50 c. carrés.

La charpente de ce palais est formée de grands arcs en fer articulés à leur partie supérieure et aux extrémités qui touchent le sol autour des rotules de la grosseur du corps d'un homme. Chacun de ces arcs pèse 200.000 kilos.

Ce palais contient 49 classes des produits exposés, on y voit des locomotives et des wagons de chemins de fer du dernier modèle qui semblent être la dernière expression de l'art de ces sortes de constructions, par le fini, la solidité qui n'exclut pas l'élégance et le confort offert aux voyageurs.

Les principales de ces installations sont dues : aux chemins de fer de l'Etat, des Compagnies d'Orléans, du Nord, du P.-L.-M., une Compagnie anglaise et une belge, là encore nous triomphons.

Voici une machine de 1.000 chevaux à condensateur isolé, le volant à 10 mètres de diamètre et 1 m. 50 c. de limbe, ce volant énorme ne produit pas d'effet dans cet immense galerie.

Un peu plus loin l'exposition de l'électricité, l'installation d'Edison occupe à elle seule 675 mètres carrés et a coûté 400.000 francs. Aussi dans cette section se sont les américains qui arrivent premiers. En ce qui concerne la mécanique, leurs machines sont loin d'être élégantes comme les nôtres, elles sont brutes d'aspect, très grossières et ont l'air d'être simplement ébauchées, pourtant on prétend qu'elles sont assez bonnes.

Je remarque ensuite deux machines à fabriquer de la glace, ces machines fabriquent presque instantanément des blocs

tous les meilleurs plats et pour lesquels rien ne manquait !

Nous croyons que si M. Audiffred n'a pas fait manger beaucoup de livres, il a passablement posé de lapins !

Nous pouvons résumer en disant que ce banquet de Valentino est une insulte, une provocation aux électeurs de la ville de Roanne qui ont battu complètement Audiffred et qui lui ont donné la plus infime minorité. Un jour, ils relèveront ce gant !

CHRONIQUE LOCALE

Ecole municipale de Dessin pour les Adulés. — Le Maire de la Ville de Roanne, sur les conseils de M. Charvet inspecteur de l'enseignement de la ville et des musées, étudie l'organisation de l'école municipale de dessin sur de nouvelles bases.

Un professeur sera chargé du dessin artistique industriel et un autre professeur enseignera le dessin géométrique industriel. Ces deux maîtres donneront chacun le soir deux leçons par semaine.

Quoique seul chargé de la nomination et de la révocation des maîtres de dessin de l'école municipale de Roanne, le Maire a cru devoir user largement du concours dévoué et spécialement éclairé de M. l'inspecteur des Beaux-Arts.

Un candidat sera présenté pour le cours de dessin artistique industriel.

Deux candidats pour le cours de dessin géométrique industriel.

Les noms, grades et états de service de ces trois candidats ont été transmis le 30 Octobre dernier à M. l'inspecteur des Beaux-Arts, conformément à sa demande du 30 septembre 1889.

Aussitôt le choix fait par M. Charvet, le Maire prendra un arrêté nommant les deux professeurs et fixant la date d'ouverture des cours.

Par suite de cette réorganisation, M. Aigon qui dirigeait cette école en vertu d'un arrêté municipal du 26 novembre 1885, a été relevé de ses fonctions.

M. Aigon qui d'ailleurs n'a pas été maintenu au Lycée de garçons ne continuera probablement pas à habiter la ville de Roanne. La municipalité était exposée en maintenant ce professeur à se voir privée de ses services à l'improviste et à désorganiser son école si M. Aigon est nommé prochainement comme il faut l'espérer, à un poste de professeur dans un autre collège.

Bourses communales au Lycée de Garçons. — Par lettre du 30 octobre dernier, M. le Recteur a informé M. le Maire que M. le Ministre sur la demande formée par la municipalité autorise l'ouverture d'une session extraordinaire d'examen d'aptitudes pour l'obtention de bourses communales au nouveau Lycée de garçons.

Les candidats à ces bourses seront seuls admis à s'y présenter.

Deux nouveaux commissaires. — Nous apprenons que M. le Sous-Préfet a signifié à M. le Maire la décision par laquelle l'administration veut imposer à la ville de Roanne deux nouveaux commissaires de police. Cette mesure est d'autant plus surprenante que rien ne nécessite ce surcroît de dépenses municipales. La ville jouit de la plus grande tranquillité. Il est impossible de justifier cette décision administrative par aucune bonne raison.

M. le Maire a déjà dans une lettre du 30 avril, rendue publique par une délibération du Conseil municipal, prouvé toute l'inutilité fâcheuse d'une pareille mesure. Si la ville doit être grevée de cette nouvelle charge, la municipalité en

de glace de 10 c. carrés sur 80 c. de longueur.

Plus loin une papeterie de la maison Darblay. La pâte se délaye dans une turbine, en sort très claire, passe dans d'énormes cylindres qui se la renvoient des uns aux autres, puis le papier vient s'enrouler autour d'une bobine placée à l'extrémité. Tout près de là une autre papeterie d'une maison belge, mais d'une installation inférieure à celle indiquée ci-dessus.

Je me trouve en présence d'un tour énorme pouvant tourner des pièces de 2 m. 45 de diamètre, ce tour a 30 mètres de longueur et pèse je crois 363.000 kilos ; il appartient au Creusot.

Comme je tirais mon carnet et mon crayon un garde vint me déclarer assez poliment du reste, qu'il était interdit de prendre des notes, je lui fis observer que j'étais délégué ouvrier ; cela m'est égal me répondit-il, j'ai pour consigne de faire observer le règlement et je l'exécute.

Il me semble que la direction de l'Exposition aurait pu éviter ces discussions désagréables pour les visiteurs aussi bien que pour ses gardiens ; elle n'avait qu'à décréter dans sa toute puissance que les délégués ouvriers qui se rendraient à l'Exposition devraient être aveugles ou se bander les yeux en y entrant, de cette façon pas besoin de prendre des notes et tranquillité des gardiens.

Je ne quitterai pas le palais des machines où je reviendrai du reste en traitant la question professionnelle, sans parler du pont roulant électrique, une des curiosités de cette Exposition si féconde en curiosités. Ce pont roulant est

laisse évidemment toute la responsabilité à l'Autorité supérieure.

D'ailleurs cette affaire n'est pas encore terminée. Elle verra nécessairement devant le Conseil municipal qui ne nous paraît guère disposé à voter des fonds pour satisfaire les exigences insensées de quelques autocrates administratifs.

D'un autre côté M. le Maire a, croyons-nous, exposé dans une réponse officielle les raisons qui militent en faveur du maintien pur et simple de la situation actuelle.

Nous ne savons pas quelle attitude prendra définitivement l'administration, mais en tous les cas nous ne risquons pas d'être sans commissaire de police ! Deux journaux opportunistes, le Lyon et le Progrès, soutiennent que les responsabilités de cette mesure inéquitable retomberont sur la municipalité radicale-socialiste.

C'était à prévoir. Les opportunistes n'ignorent pas qu'en grévant le budget d'une dépense aussi inutile, ils commettent une faute d'un cynisme que les contribuables sauront juger sévèrement.

C'est pour cela sans doute qu'ils voudraient faire endosser aussitôt cette faute par leurs adversaires radicaux-socialistes.

Le public ne s'y trompera pas. Nos concitoyens savent bien que la municipalité actuelle a toujours répondu de l'ordre et que la tranquillité publique n'a jamais été plus régulière à Roanne.

Est-ce pour mettre les opportunistes à la raison que l'on nous envoie deux nouveaux commissaires de police ? Est-ce pour éviter les scènes honteuses auxquelles ils se sont livrés dans la journée du 6 octobre, que la ville devra salarier deux fonctionnaires absolument inutiles ?

Répondez donc ? Les contribuables n'oublieront pas que cette manœuvre est due uniquement aux opportunistes qui ont voulu ainsi se venger des électeurs roannais dont les votes ont toujours repoussé avec la dernière énergie leurs candidats et leur singulière ligne de conduite.

Nos concitoyens sauront comprendre que c'est encore là un défi jeté à la municipalité qui, par un arrêté récent, a supprimé, dans l'intérêt exclusif de tous les contribuables, une illégale perception, faite par M. le Commissaire de police d'un droit qui n'a jamais été dû.

N'y a-t-il pas là une coïncidence qui explique tout.

Rien n'est plus clair que tout cela. Aucun doute ne subsistera à cet égard. Le public seul juge établira la différence qui existe entre les citoyens qui pensent avant tout à la plus stricte économie et les gens dont toute la politique consiste en des mesures de provocation déclarée qui entraînent un gaspillage impardonnable.

Quant à la note officielle des deux journaux de Lyon cités plus haut, nous en connaissons suffisamment la source officielle pour que nous n'ayons pas à faire à ce sujet une plus longue réponse.

Affaire du Théâtre. — Le secrétaire d'un fonctionnaire très élevé de notre ville, possède une clef dont nous voudrions bien connaître la provenance. Comment se fait-il que ce monsieur puisse avec son sans-gêne habituel ouvrir devant lui toutes les portes du théâtre et se permettre, à chaque instant, dans les coulisses, une visite que tout le monde n'approuve certes pas ?

Ce monsieur pourrait-il nous expliquer la présence de cette clef entre ses mains et nous dire un peu en vertu de quel droit il en fait un usage qui paraît à juste titre absolument scandaleux ?

Les égouts. — La semaine dernière MM. Rolland de Ravel, Fortier-Beaulieu, Butty, Bailly, ces trois derniers délégués par leurs collègues du Conseil municipal, sont partis à Paris, étudier sur place les différents travaux d'égout.

Ces Messieurs ont visité les travaux d'as-

sainissement de la ville de Paris et ses égouts, sous la conduite de M. l'ingénieur Masson, chargé de ce service.

Ils ont visité aussi l'usine de Glichy, pour l'élevation des eaux des égouts qui sont envoyés dans la plaine de Gennevilliers. A Nanterre, M. Masson leur a fait visiter encore dans tous ses détails l'établissement de détection qui compte 3 000 pensionnaires, et où le tout à l'égout fonctionne.

Ces Messieurs se sont dirigés ensuite à Reims. Nous ne savons pas encore si les travaux de cette ville sont préférables aux autres. Le rapport qui sera fait par cette députation l'indiquera.

Comme on le voit, la question des égouts n'est pas la moins du monde abandonnée. Des études sérieuses sont faites pour mener à bien cette œuvre colossale dont l'utilité indispensable se montre de plus en plus pressante.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session ordinaire pour lundi prochain, 4 novembre, à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-ville.

ORDRE DU JOUR :

Lycée de garçons : demandes de bourses. Lycée de jeunes filles : demandes de bourses.

Demande de placement d'un épileptique. Création d'un service médical de nuit. Création d'un service d'inspection des écoles maternelles.

Budget primitif de 1890 — dépenses. Modification de l'impôt des cotes personnelle-mobilière.

Bureau de bienfaisance : Avis sur virement de crédit.

Nomination de délégués pour la révision des listes électorales.

Entreprise d'enlèvement des boues, — Mise en adjudication.

Rue des Deux-Faubourgs — Expropriation du terrain de M. Vernassière, pour l'élargissement.

Rue des Deux-Faubourgs, — Acquisition amiable du terrain de M. Destre, pour l'élargissement.

Rue des Deux-Faubourgs, — Demande de crédit pour l'exécution des travaux d'élargissement sur le terrain de M. Destre.

Rue des Deux-Faubourgs, — Reconstruction du mur de M. Destre, — Règlement amiable.

Éclairage du chemin latéral au canal. — Rapport.

Avis sur main-levée donnée par l'Hospice. Projet d'établissement d'un réseau d'égouts. — Envoi de deux délégués à Paris et à Reims avec M. l'ingénieur.

État des mandats délivrés sur le crédit des dépenses imprévues.

Et toutes les affaires en état qui rentrent dans les attributions du Conseil.

Avis aux jardiniers. — Le marché des jardiniers se trouve actuellement dans la rue Nationale. Comme il est la cause de graves inconvénients, on est dans l'intention de le changer de place, et de le transporter sur la place de l'Hôtel-de-Ville, côté ouest, devant l'école primaire communale. Là il sera très bien à tous les points de vue. Les jardiniers seront seuls. Ils auront constamment l'ouvrage que réclament leurs légumes. Ils seront à proximité de la fontaine qui se trouve dans la rue St-Jean.

On étudie en ce moment cette question à l'Hôtel-de-Ville et il est probable que le marché des jardiniers se tiendra à l'endroit que nous indiquons à partir du premier janvier.

M. Ruel. — Dans les vitrines du magasin de miroiterie qui se trouve à l'angle de la rue Nationale et de la rue des Minimes, nous avons remarqué un tableau très digne d'attention.

C'est une peinture délicate d'un paysage printanier rempli de vie.

En première ligne trois personnages bien rendus expriment une scène touchante.

Nous ne saurions trop engager nos amis à jeter un coup d'œil sur ce tableau d'une réelle valeur artistique que nous devons au pinceau si habile de M. Ruel, l'auteur de l'arc de triomphe qui se trouve dans la rue Nationale, en face l'Hôtel-de-Ville, et que tout le monde a su apprécier lors du Concours musical.

3.000 exposants ; c'est dans ce palais que se trouvent exposés nos grands vins Français, Bordeaux, Macons, Bourgogne, Champagne, Côtes du Rhône, etc.

C'est là aussi que se trouve le fût monstre de la maison Mercier d'Épernay, qui pèse 20.000 kilos et contient 1.500 hectolitres, ce fût avant d'être mis en place a servi de salle à manger à 15 personnes.

Ce fût qui étonne par ses énormes proportions ne présente pas d'aussi grandes difficultés de fabrication qu'on pourrait le croire, car il est de forme ronde et par conséquent assez facile à établir, il est du reste assez mal fini à l'extérieur, les deux fonds qui sont ornés de motifs allégoriques ayant trait à l'histoire du raisin, mais ce n'est plus de la tonnellerie c'est de la sculpture.

À côté des vins, le pain, les gâteaux, les biscuits, trois machines et un four constituent l'appareil servant à la fabrication.

La première de ces machines est un pétrin pouvant pétrir 2.000 kilos de pâte par jour, qui, une fois la pâte pétrie suffisamment la renvoie dans la deuxième machine qui la met à l'épaisseur désirable pour le découpage, la troisième sert à imprimer les pâtes découpées, sortant de là elles sont recueillies par le four de 14 mètres de longueur à feu continu qui les cuit en dix minutes et les dépose une fois cuites dans des bannettes qui servent à les transporter dans les comptoirs de vente où le public les achète et les avale tout chauds s'il lui plaît, il est vrai qu'il a la faculté de les artroser en descendant dans les caves situées au-dessous, dans lesquelles on peut pénétrer moyennant 50 centimes et où l'on trouve des comptoirs de dégustation.

G. BRENNER

(A suivre.)

L'ESPRIT DES AUTRES

Fragment de dialogue entendu, hier, dans un restaurant:
- Garçon, ce saumon est détestable...
- Il n'est pas frais comme celui que vous m'avez servi dimanche dernier...

Les réactionnaires constatent avec douleur qu'ils ont perdu un grand nombre de voix aux dernières élections législatives.

M... a corrompu la soubrette pour savoir si sa maîtresse lui est toujours fidèle.

Il arrive à midi et voit un noble vieillard s'esquiver.

La soubrette répond effrontément:
- Jamais de la vie, monsieur.

Alors... c'est qu'il était là depuis hier soir.

Au village.
- Oui, monsieur le maire, mais si je place mon argent à la caisse d'épargne, quand est-ce que je pourrai le retirer?

Le maire d'un air capable:
- Mais quand vous voudrez. Ainsi, si vous versez votre argent aujourd'hui vous pourrez le retirer demain en prévenant quinze jours à l'avance.

Un vieux candidat en ballottage consulte sa toute jeune femme au sujet de son programme politique:
- Ton programme est trop court! fait madame.

- Vois-tu, chérie, répliqua le mari, ce n'est rien que d'entrer à la Chambre, il faut peu promettre et tenir toujours.

- Alors s'écria madame, ce n'est pas comme lorsque tu entres dans la mienne, tu promets toujours beaucoup et tu ne tiens jamais rien!

La petite Mme X... se rendant chez son médecin, se trompe d'étage et tombe chez un dentiste indécrot qui l'examine à fond.

- Eh bien, docteur, quel traitement décidez-vous?
- Oh! moi, madame, je ne pourrais jamais vous mettre qu'un ratelier.

Sur le boulevard:
- Comment se fait-il que toi un homme d'une tenue si correcte, tu sors avec un chapeau tout râpé?

Je vais t'en expliquer le motif et tu vas comprendre.
- Ma femme m'a dit: Tant que tu mettras ce vilain chapeau, je ne sortirai pas avec toi. Saisis-tu maintenant.

ETAT - CIVIL DE ROANNE
Du 27 octobre au 2 novembre 1889

Mariages 2
Du 31. - Plasson Antoine, 25 ans, employé au chemin de fer et Bureiller Claire, 26 ans, domestique.

Naissances 8
Du 27. - Meunier Anne-Marie, fille de Victor, dessinateur et de Eimonet Eugène. - Tiboulet Jacques, fils d'Antoine-Térence, négociant et de Souchon Marie.

Formation de Société
Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

neuf octobre 1889, une société en nous collectif, sous la raison sociale J. Roussel et Dextre, pour la fabrication à la façon par les moyens mécaniques de tous articles de lainage.

Double de la société ont été déposés le deux novembre au greffe du tribunal de commerce de Roanne et au greffe de la justice de paix de Perreux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Pinchon, menuisier, à Ville-rest, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur James, plâtrier, à Changy, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Dubuis-Corveau, ex-épicière à Roanne, est invitée à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

LE REVEIL ROANNAIS

neuf octobre 1889, une société en nous collectif, sous la raison sociale J. Roussel et Dextre, pour la fabrication à la façon par les moyens mécaniques de tous articles de lainage.

Double de la société ont été déposés le deux novembre au greffe du tribunal de commerce de Roanne et au greffe de la justice de paix de Perreux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Pinchon, menuisier, à Ville-rest, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur James, plâtrier, à Changy, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Dubuis-Corveau, ex-épicière à Roanne, est invitée à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

LE REVEIL ROANNAIS

neuf octobre 1889, une société en nous collectif, sous la raison sociale J. Roussel et Dextre, pour la fabrication à la façon par les moyens mécaniques de tous articles de lainage.

Double de la société ont été déposés le deux novembre au greffe du tribunal de commerce de Roanne et au greffe de la justice de paix de Perreux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Pinchon, menuisier, à Ville-rest, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur James, plâtrier, à Changy, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Dubuis-Corveau, ex-épicière à Roanne, est invitée à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

LE REVEIL ROANNAIS

neuf octobre 1889, une société en nous collectif, sous la raison sociale J. Roussel et Dextre, pour la fabrication à la façon par les moyens mécaniques de tous articles de lainage.

Double de la société ont été déposés le deux novembre au greffe du tribunal de commerce de Roanne et au greffe de la justice de paix de Perreux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Pinchon, menuisier, à Ville-rest, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur James, plâtrier, à Changy, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Dubuis-Corveau, ex-épicière à Roanne, est invitée à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

LE REVEIL ROANNAIS

neuf octobre 1889, une société en nous collectif, sous la raison sociale J. Roussel et Dextre, pour la fabrication à la façon par les moyens mécaniques de tous articles de lainage.

Double de la société ont été déposés le deux novembre au greffe du tribunal de commerce de Roanne et au greffe de la justice de paix de Perreux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Pinchon, menuisier, à Ville-rest, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur James, plâtrier, à Changy, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 31 octobre 1889, le sieur Dubuis-Corveau, ex-épicière à Roanne, est invitée à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

Par acte sous-seing privé en date au Coteau du neuf octobre 1889, dûment enregistré le 18 même mois folio 56 v c 4 par M. le receveur qui a perçu les droits.

Par jugement du 31 octobre 1889, le Tribunal de Commerce de Roanne a rapporté la faillite du sieur Amblard, plâtrier à St-André-d'Achon déclarée ouverte par jugement du 3 octobre dernier.

IMPRIMERIE DU « REVEIL ROANNAIS »
ROANNE - 70, Rue Sainte-Élisabeth, 70 - ROANNE
FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES
LIVRES A SOUCHE - CARNETS
LITRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE
CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES
STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS
Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. Affiches Electorales.

Grand Café de l'Opéra près du théâtre
JOURDIER, successeur. - Choucroute. - Bonnes consommations. - Rôtis froids.
CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT
16, rue de la Côte, 16
Chambres à coucher pour Voyageurs
TABLE D'HOTE
Diners à la carte et à prix fixe
CHOUCROUTE AU JAMBON
TOUS LES JOURS
ESCARGOTS DE BOURGOGNE
PENSION BOURGEOISE
Service en Ville sur commande
MACHINES A COUDRE & A TRICOTER
De tous Systèmes.
HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLYTYPE.
A des prix défiant toute concurrence.
S'adresser chez M. DRIFFORD
79, rue Ste-Élisabeth, Roanne.
Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et, les rhumatismes est envoyée gratis et franco sur demande à Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).
A VENDRE pour cessation de commerce
LE CAFÉ DE LA COMÉDIE
En face le Théâtre de la Roanne.
S'y adresser.
Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
Etude de M^e Matray, notaire à Roanne, successeur de M^e du Saucy.
A VENDRE A L'AMIABLE
UNE MAISON
Sise à Roanne, rue Beaulieu, N^o 1.
Pour les renseignements et pour traiter s'adresser à M^e Matray, notaire.

A LOUER
UN BEAU MAGASIN
ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET DÉPENDANCES
MAISON AUBOYER
Place de l'Hôtel-de-Ville. - S'adresser au Grand Bazar Parisien.
AVIS AU PUBLIC
A partir du 1^{er} novembre prochain il y aura un dépôt de cerceaux en tous genres, à un grand rabais, savoir:
1^o Cerceau de chêne, 0,03 cent. épaisseur à 35 fr., tout décoré.
2^o Cerceau en sapin gros bois, 0,03 cent. épaisseur à 15 fr., décoré.